



Frais scolaires en p riscolaires

Par **cocochanel05**, le **12/07/2016**   **09:38**

Bonjour ma tre
Je per ois une pension alimentaire/ entretien pour mon enfant . Mon enfant rentre au coll ge cette ann e et les frais de scolarit  et p riscolaires sont plus cons quents .
(Fournitures scolaires transport scolaire et cantine)
Puis je demander la participation pour moiti  aux frais suppl mentaires   l'autre parent ?
Je ne per ois plus la prime de rentr e scolaire car je vis de nouveau en couple
  ce propos,cela peut il avoir une incidence sur ma requ te ?
Mon nouveau conjoint vers  lui m me une pension alimentaire ET frais scolaires   son ex femme
merci pour vos retours
Respectueusement

Par **cocotte1003**, le **12/07/2016**   **10:28**

Bonjour, seul le juge peut augmenter la pension. Puisque vous vous  tes mis en couple, vos frais ont diminu  puisque vous payez   deux le loyer, l' lectricit ... votre capacit  financi re a donc  volu    la hausse. Si la situation du p re n'a pas  volu , vous risquez plus une baisse qu'une hausse de la pension, cordialement